

# Séance du 20 mars 2023

Convocations du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt mars à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Isabelle BARAD, Anthony BRUNET, Véronique TELLIEZ, Éric CLAUDOT, Claude HANRION, Hervé PIERROT, Daniel RODER, Ludovic ZERR

Absent excusé : Fabrice REVOLON

*Mme Véronique TELLIEZ a été nommée secrétaire de séance*

## 01/2023- CONVENTION CCBPAM chantier insertion pour prestations entretien espaces publics

Monsieur le Maire présente la convention d'intervention entre la communauté de du bassin de Pont à Mousson et la commune de Rosières-en-Haye ayant pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention du chantier d'insertion.

Monsieur le Maire explique aux membres présents la volonté d'utiliser ce service pour divers travaux de renfort d'employé communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

Approuvé : 9/9

## 02/2023-SDAA 54 : admission commune de Bernécourt

Vu les articles L5211-18 et L5211-19 et 5212-29 du Code Général des collectivités territoriales définissant les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA54),

Vu la délibération 2023-004 du 10 mars 2023 du SDAA54 acceptant l'entrée de la commune de BERNECOURT au 01.01.2024;

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Bernécourt au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Approuvé : 9/9

## 03/2023- SALLE DES FETES : modification des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de la salle des fêtes avaient été fixés par délibération 7/2015 du 7/12/2015.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs pour les locations des nouveaux contrats qui seront signés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Il sera signé avec chaque bénéficiaire un contrat d'engagement dans lequel sont repris les conditions du règlement et les tarifs.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants :

**Location salle : (tarifs différents pour les habitants de la commune)**

	Extérieurs	Habitants Rosières-en-Haye
- Journée	150 €	90 €
- Forfait Week-end	400 €	200 €
- Forfait vaisselle	50 €	30 €

**Consommation de gaz :**

La consommation de gaz sera facturée d'après les relevés effectués lors des remises des clés :

- 4.00 €/m<sup>3</sup> (la différence des relevés sera arrondie au m<sup>3</sup> supérieur)

**Heure d'entretien :**

- 30 €/ l'heure (le nombre d'heures à facturer est évalué par le Maire ou son représentant)

**Vaisselle :**

- Plats creux ou plats : 10 € pièce
- Corbeille à pain : 6 € pièce
- Grande Assiette plate : 5 € pièce
- Petite Assiette plate, cruche : 4 € pièce
- Flûte, verre, tasse, couteau : 3 € pièce
- Cuillère ou fourchette : 2 € pièce
- Petite cuillère, sous-tasse : 1 € pièce

**Divers :**

Pour toute autre casse ou réparation nécessaire, le coût dû par l'utilisateur (si l'assurance ne prend pas en

charge) sera défini par la facture de remplacement ou d'achat initial ou de réparation ou un devis.

**Arrhes :**

Dès la signature du contrat d'engagement, la mairie établira un titre de recette payable à réception d'un montant égal au forfait de location de la salle, soit :

- 400 € pour les extérieurs pour le Week end (150 € pour la journée)
- 200 € pour les habitants de Rosières-en-Haye (90 € pour la journée)

Ces tarifs et décisions s'appliqueront pour tous les contrats signés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023

Approuvé : 9/9

**04/2023- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 service de l'EAU**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du service de l'eau et arrête les comptes ainsi :

	Résultats 2021	Dépenses 2022	Recettes2022	Restes à réaliser	Résultats 2022
Section d'investissement	85 990,82 €	- 9 937,60 €	15 974,30 €	- €	92 027,52 €
Section d'exploitation	79 475,06 €	- 24 720,90 €	15 087,69 €	- €	69 841,85 €
Résultat Global	144 728,83 €	- 34 658,50 €	31 061,99 €	- €	161 869,37 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs, le conseil municipal choisit le 1<sup>er</sup> adjoint pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

Approuvé : 8/8

**05/2023- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 service de l'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du service de l'assainissement et arrête les comptes ainsi :

	Résultats 2021	Dépenses 2022	Recettes2022	Restes à réaliser	Résultats 2022
Section d'investissement	8 068,28 €	- 14 742,00 €	15 154,64 €	- €	8 480,92 €
Section d'exploitation	18 548,13 €	- 27 530,06 €	23 712,80 €	- €	14 730,87 €
Résultat Global	26 616,41 €	- 42 272,06 €	38 867,44 €	- €	23 211,79 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs, le conseil municipal choisit le 1<sup>er</sup> adjoint pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

Approuvé : 8/8

**06/2023- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget principal de la commune et arrête les comptes ainsi :

	Résultats 2021	Dépenses 2022	Recettes2022	Restes à réaliser	Résultats 2022
Investissement	11 045,87 €	-639 550,60 €	477 038,08 €	70 756,00 €	-80 710,65 €
Fonctionnement	476 062,41 €	-221 855,42 €	314 055,14 €	- €	568 262,13 €
Résultat global	487 108,28 €	-861 406,02 €	791 093,22 €	70 756,00 €	487 551,48 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs, le conseil municipal choisit le 1<sup>er</sup> adjoint pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

Approuvé : 8/8

**07/2023-COMPTE DE GESTION 2022 service de l'EAU**

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris sa fonction de président de séance.

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ;  
Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 pour le service de l'eau, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

	Résultat 2021	Part affecté à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice2022	Résultat de clôture 2022
<b><u>Eau</u></b>				
Investissement	85 990,82 €	0,00 €	5 150,09 €	91 140,91 €
Fonctionnement	79 475,06 €	0,00 €	-8 746,60 €	70 728,46 €
Total	165 465,88 €	0,00 €	-3 596,51 €	161 869,37 €

Approuvé : 9/9

#### 08/2023- COMPTE DE GESTION 2022 service de l'ASSAINISSEMENT

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris sa fonction de président de séance.

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ; Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 pour le service de l'assainissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

	Résultat 2021	Part affecté à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice2022	Résultat de clôture 2022
<b><u>Assainissement</u></b>				
Investissement	8 068,28 €	0,00 €	412,64 €	8 480,92 €
Fonctionnement	18 548,13 €	0,00 €	-3 817,26 €	14 730,87 €
Total	26 616,41 €	0,00 €	-3 404,62 €	23 211,79 €

Approuvé : 9/9

#### 09/2023- COMPTE DE GESTION 2022 Budget principal de la Commune

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris sa fonction de président de séance.

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ; Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 pour le budget principal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

	Résultat 2021	Part affecté à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice2022	Résultat de clôture 2022
<b><u>Budget principal</u></b>				
Investissement	11 045,87 €		-162 512,52 €	-151 466,65 €
Fonctionnement	592 016,54 €	-115 954,13 €	92 199,72 €	568 262,13 €
Total	603 062,41 €	-115 954,13 €	-70 312,80 €	416 795,48 €

Approuvé : 9/9

#### 10/2023- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 2.37 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.50 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Approuvé : 9/9

#### 11/2023- AFFECTATION DU RESULTAT 2022 du service de l'EAU

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 70 728.46 €
- un excédent d'investissement de 91 140.91 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 70728.46 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 0.00 €

Le résultat d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement : 91 140.91 €

Approuvé : 9/9

#### 12/2023- AFFECTATION DU RESULTAT 2022 du service de l'ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 14 730.87 €
- un excédent d'investissement de 8 480.92 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 14 730.87 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 0.00 €

Le résultat d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement : 8480.92 €

Approuvé : 9/9

#### 13/2023- AFFECTATION DU RESULTAT 2022 du budget principal de la commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 91 199.72 €
- Un excédent reporté de 476 062.41€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 568 262.13 €,

- Un déficit d'investissement de 151 466.65 €
- Un excédent de restes à réaliser de 70 756.00 €

Soit un besoin de financement de 80 710.65 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 2022 comme suit :

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 487 551.48 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 80 710.65 €
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (DEFICIT) article 001 : 151 466.65 €

Approuvé : 9/9

#### 14/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 service de l'EAU

Monsieur le Maire présente ses propositions pour le BP 2023 du service de l'eau se résumant comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés	83 122,46 €	12 394,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté		70 728,46 €
Crédits d'investissement votés	106 379,91 €	15 239,00 €
001 Résultat investissement reporté		91 140,91 €
<b>Total du budget</b>	<b>189 502,37 €</b>	<b>189 502,37 €</b>

Le conseil municipal vote les propositions de Monsieur le Maire.

Approuvé : 9/9

**15/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 service de l'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente ses propositions pour le BP 2023 du service de l'assainissement se résumant comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés	33 958,05 €	19 227,18 €
002 Résultat d'exploitation reporté		14 730,87 €
Crédits d'investissement votés	35 562,46 €	27 081,54 €
001 Résultat investissement reporté		8 480,92 €
<b>Total du budget</b>	<b>69 520,51 €</b>	<b>69 520,51 €</b>

Le conseil municipal vote les propositions de Monsieur le Maire.

Approuvé : 9/9

**16/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente ses propositions pour le BP 2023 du budget principal de la commune se résumant comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	761 338,48 €	273 787,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		487 551,48 €
Crédits d'investissement	332 300,00 €	413 010,65 €
Reste à réaliser exercice précédent	107 000,00 €	177 756,00 €
001 Résultat investissement reporté	151 466,65 €	
<b>Total du budget</b>	<b>1 352 105,13</b>	<b>1 352 105,13</b>

Pour 2023, le budget prévoit les financements suivants :

CCAS (article 657362) : 10 000.00 €

Service de l'Assainissement (article 657363) : 15 000.00 €

Subventions votées dans le cadre de ce budget (article 6574)

- Ecole élémentaire de Saizerais : 460.00 €
- Association Les Loups de Rosières-en-Haye : 1 200.00 €

Le conseil municipal approuve et vote les propositions du maire avec les financements et les subventions présentées.

Approuvé : 9/9

**17/2023- PROLONGATION DUREE EXPLOITATION CARRIERE A JAILLON**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la sté Carrières et Matériaux Nord-Est exploitant la carrière sur le territoire de Jaillon a demandé une nouvelle prolongation de 24 mois,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-1650 MAD du 17 mars 2023 portant organisation de la consultation du public par voie électronique du 27 mars au 11 avril 2023 sur la demande de prolongation de la durée d'exploitation,

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet,

Après délibération, le conseil municipal de Rosières-en-Haye ne prononce aucune opposition à ce projet.

Approuvé : 9/9

**DIVERS****Programme bois 2023**

Devis ONF : 4710.00 € HT - forêt de Lironville

**Trappe de la cave de la mairie**

Devis présenté : 3248 € HT

Fait et délibéré à Rosières-en-Haye, le 20 mars 2023

Le Maire, Claude HANRION